



LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT NE SONT PAS CONTRE LES EOLIENNES !

Le collectif inter-réseaux de protection de la nature et de l'environnement et d'éducation à l'environnement de Lorraine est favorable au développement maîtrisé et concerté des énergies renouvelables et ne s'oppose pas aux projets éoliens, dans la mesure où les impacts sur la biodiversité, les paysages et l'homme sont acceptables, mais aussi où le bilan énergétique lié à la production et au transport de l'énergie s'avère positif.

Une énergie « propre » sans déchets ni rejets ...

Les éoliennes sont devenues un moyen de produire à l'échelle industrielle de l'électricité de façon pérenne sans entraîner de dommages importants et irréversibles pour l'environnement. Cette technologie ne génère pas de déchets ingérables et ne rejette pas de polluants radioactifs ou gazeux. De plus, la quasi totalité des composants d'un aéro-générateur sont aisément recyclables.

Une énergie renouvelable (ENR) de substitution

Il faut comprendre les enjeux à long terme : l'éolien a pour vocation de se substituer à une partie des moyens de production actuels incompatibles avec un « développement durable » : l'objectif n'est donc pas d'accroître l'offre énergétique. Combinée à une maîtrise des consommations, l'essor des ENR (éolien, solaire, géothermie...) permettrait une production d'énergie moins problématique et dommageable pour les générations futures. La complémentarité de ces nouveaux modes de production jouera un rôle clé dans le succès de la substitution attendue. Mais les économies d'énergie (1ère priorité), puis l'adoption de comportements et modes de vie davantage responsables resteront indispensables pour obtenir des résultats à la hauteur des enjeux (climat, pollution de l'air).

Des impacts maîtrisables sous réserve de vigilance

- Il est imposé d'enterrer les lignes de raccordement au réseau de transport électrique. Mais ces « constructions », hautes d'une centaine de mètres ou plus (tour + pales), sont de nature à modifier radicalement les paysages : l'implantation de fermes éoliennes qui dégraderait des sites ruraux à forte valeur paysagère ou patrimoniale n'est pas acceptable. Par « précaution », la Commission Départementale des Sites devrait être saisie pour avis avant l'octroi du permis de construire, car les atteintes aux sites et paysages ne se réduisent pas au pré carré des sites reconnus (classés, inscrits, répertoriés, etc...).
- Les conséquences vis à vis de la faune volante (oiseaux, chauves-souris) restent marginales en terme de mortalité, comparées à d'autres causes (circulation routière ; lignes électriques ; empoisonnement dus aux pesticides, etc...). Il est néanmoins souhaitable d'éviter les « barrages éoliens » sur des routes migratoires marquées, ce que n'a pas intégré l'atlas éolien de Lorraine. Et les associations de protection de la nature doivent être informées en amont, puis partie prenante des suivis environnementaux et autres opérations d'accompagnement (plantations par exemple).
- Quant aux risques de nuisance sonore, l'évolution des matériels est telle qu'aujourd'hui le bruit d'une éolienne moderne n'est plus perceptible à 400 mètres de distance. En outre les implantations groupées à moins de 500 mètres des lieux habités sont dissuadées par les autorités.

Un projet de société qui nous concerne...

Les associations demandent que les porteurs de projet et les élus locaux organisent la concertation avec la population le plus en amont possible, ceci sans attendre l'ouverture de l'enquête publique.

Et elles estiment que les aptitudes d'un site à accueillir des fermes éoliennes doivent être appréciées à un niveau supra-communal, car les propriétaires ruraux, les exploitants agricoles et les communes d'accueil sont intéressés par les retombées financières escomptées.

Enfin dans l'esprit du développement local et en vue d'un aménagement harmonieux du territoire, il conviendrait d'une part que les projets soient examinés (à défaut d'être portés) par les intercommunalités, et d'autre part que le Conseil Régional établisse un "schéma régional éolien", (ainsi que le lui permet la loi).

MIRABEL – Lorraine Nature Environnement, échelon régional de France Nature Environnement
Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
Conservatoire des Sites Lorrains
Centre Ornithologique Lorrain

Contact presse : 03 29 46 40 00